

PROJET D'ETABLISSEMENT

Du

MULTI ACCUEIL

CALIN - COPAIN



DESCRIPTION DE L'ETABLISSEMENT

Le gestionnaire

L'établissement est placé sous l'autorité de :

Madame La Présidente du Syrenor
Place Jane Beusnel – Montgermont
B.P 96606
35766 Saint Grégoire Cedex

La structure

Multi Accueil « Câlin – Copain »
30 avenue Pinault
35740 PACE
Tel : 02.23.41.30.37.

Nom de la directrice de la structure :
Madame ALONSO.

Caractéristiques fonctionnelles

Etablissement assurant l'accueil collectif, occasionnel et régulier.

Il existe 3 types d'accueil :

- ↳ Un accueil régulier sous forme de contrat d'une durée d'un an maximum (28 places en contrat crèche avec repas)
- ↳ Un accueil occasionnel (2 places halte-garderie)
- ↳ Un accueil d'urgence : deux places seront attribuées à deux enfants au maximum une semaine afin de dépanner le plus grand nombre de familles (Le caractère d'urgence reste à l'appréciation de la directrice de la structure).

- Capacité : 30 enfants
- Age des enfants accueillis : 3 mois à 6 ans (P.S.U.)

PROJET SOCIAL

Depuis sa création en 1999, le Syrenor, syndicat intercommunal à vocation multiple et à géométrie variable, regroupe les 8 communes (La Chapelle des Fougeretz, Clayes, Gévezé, Montgermont, Pacé, Parthenay de Bretagne, Saint Gilles et Vezin le Coquet) du secteur Nord-Ouest de la Communauté d'Agglomération rennaise « Rennes Métropole ».

Par les compétences qu'il s'est donné, le Syrenor intervient auprès de nombreuses familles : l'école de Musique et de Danse, l'accueil de la Petite enfance, le Réseau des médiathèques Syrenor

Cette compétence « Action Sociale » a en particulier pour vocation la gestion du fonctionnement d'une halte-garderie et trois multi-accueils intercommunaux :

- la halte-garderie « Pinocchio » implantée à La Chapelle des Fougeretz, (16 places)
- Multi-accueil « Petit Moulin » implanté à Gévezé (20 places)
- Multi-accueil « Caramel et Chocolat » implantée à Montgermont (18 places)
- le multi-accueil « Câlin-Copain » implanté à Pacé. (30 places)

Chaque structure accueille les enfants âgés de 3 mois à 6 ans.

Lieux	Jours	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
		Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
La Chapelle des Fougeretz Halte-garderie 16 places		8h00 Pinocchio 18h30		8h00 Pinocchio 18h30						8h00 Pinocchio 18h30	
Gévezé Multi-accueil 20 places		8h00 Petit Moulin 18h30		8h00 Petit Moulin 18h30		8h00 Petit Moulin 18h30		8h00 Petit Moulin 18h30		8h00 Petit Moulin 18h30	
Montgermont Multi-accueil 18 places		8h00 Caramel et Chocolat 18h30		8h00 Caramel et Chocolat 18h30		8h00 Caramel et Chocolat 18h30		8h00 Caramel et Chocolat 18h30		8h00 Caramel et Chocolat 18h30	
Pacé Multi-accueil 30 places		8h00 Câlin-Copain 18h30		8h00 Câlin-Copain 18h30		8h00 Câlin-Copain 18h30		8h00 Câlin-Copain 18h30		8h00 Câlin-Copain 18h30	

Ces structures apportent des moyens de garde en complément des assistantes maternelles. Les parents peuvent déposer leur enfant dans tous les sites d'accueil, quelle que soit leur commune de résidence.

I- Le contexte intercommunal

Le secteur du Syrenor a une population de 30 969 habitants.

Le taux d'activité féminine est plus important (75,44 %) que sur l'ensemble du département. La demande de logements sur les communes de la périphérie rennaise se poursuit et l'implantation de logements locatifs et sociaux va en s'amplifiant.

Le choix entre le mode de garde individuel et collectif est peu ouvert, avec un nombre d'assistantes maternelles en stagnation. Un déficit de places offertes par les assistantes maternelles perdure et risque de s'aggraver selon les communes, déficit confirmé par l'ensemble des projections faites actuellement sur notre secteur.

En 2010, la population de ces 5 communes est estimée à 22 221 habitants. Ce territoire a connu une évolution annuelle moyenne des naissances entre 2006 et 2010 de + 5,34 % contre + 0,4 % sur le département d'Ille et Vilaine.

Elles regroupent 937 enfants de 0 à 2 ans. L'offre de garde individuelle, même si elle propose une solution à 479 enfants (âgés de 0 à 3 ans) sur un besoin de garde potentiel pour 686 enfants, ne répond pas à l'ensemble des besoins du territoire Syrenor « Action Sociale ».

On peut supposer que les enfants de moins de 3 ans dont les parents sont bi-actifs et qui ne sont pas gardés par une assistante maternelle sont :

- à l'école pour une partie des 2/3 ans,
- gardés par le réseau familial,
- par les parents s'ils travaillent à temps partiel,
- dans les structures collectives existantes. (A noter que les structures collectives existantes n'offrent pas toutes les mêmes possibilités d'accueil régulier.)

La pratique de l'intercommunalité dans le domaine de la Petite Enfance permet d'offrir à la population un mode de garde occasionnel et/ou régulier qui connaîtrait probablement de plus grandes difficultés de gestion à l'échelon des plus petites communes.

II- Demandes des familles

- Des lieux de rencontre et de convivialité pour tisser des liens. Ce sont souvent des nouveaux arrivants qui ne connaissent personne dans la commune. Les deux haltes garderies et les deux multi-accueils sont avant l'école des lieux d'intégration au tissu social local.
- Des lieux de soutien, d'accompagnement à la parentalité, du fait de la spécificité de chaque structure qui s'articule avec d'autres institutions de la petite enfance.
- Des lieux de garde occasionnel ou régulier.
- Des lieux d'éveil et de socialisation où chacun puisse s'épanouir en toute harmonie.
- Une demande croissante en journée continue.

III- Intégration dans l'environnement

Les quatre établissements Petite Enfance du Syrenor travaillent en partenariat avec différentes structures de proximité, suivant des projets bien définis.

↳ Structures municipales et intercommunales :

- la médiathèque et l'école de musique et de danse : éveiller les enfants à la culture.
- les communes : pour adapter au mieux les trois haltes garderies et le multi-accueil aux besoins de la population (complémentarité des horaires...)
- les écoles maternelles : créer un lien pour faciliter le passage entre deux institutions.

↳ Autres organismes :

- Le Centre Départemental d'action Sociale et plus précisément le service de la P.M.I,
- Les multi-accueils associatifs de proximité.

PROJET EDUCATIF

Le projet éducatif du Multi Accueil « Câlin – Copain » a pour but d’atteindre des objectifs professionnels réfléchis et mis en œuvre par un travail collectif au sein de la structure, fixant ainsi la ligne de conduite de l’ensemble du personnel.

Ce projet permet de souder l’équipe et d’harmoniser les pratiques de chacun autour de ces objectifs.

Il est indispensable que chaque membre de l’équipe comprenne l’intérêt et la nécessité d’un projet éducatif et s’implique activement dans la mise en place puis dans son amélioration en faisant part d’observations, de réflexions et de nouvelles propositions.

*L’essentiel étant de permettre l’épanouissement
de chaque enfant accueilli.*

PROJET PEDAGOGIQUE

INTRODUCTION

Le Multi Accueil « Câlin Copain » intercommunal peut accueillir 30 enfants de 3 mois à 6 ans, ainsi que deux enfants en place d'urgence. Une majoration de l'agrément est possible certains jours de la semaine, dans la limite de 15 % de la capacité d'accueil autorisée pour l'établissement et à la condition que la moyenne hebdomadaire du taux d'occupation n'excède pas 100 % de la capacité d'accueil prévue par l'autorisation du Président du Conseil Général. (Décret n°2010-613 du 07 juin 2010)

L'équipe éducative prend en compte l'individualité de chaque enfant (ses besoins, son histoire) au sein du groupe. La pratique des professionnelles vient répondre aux besoins suivants :

- Le besoin de sécurité physique et affective : les professionnelles veillent à assurer la sécurité physique des enfants à travers les différents lieux de la structure. En établissant une relation de confiance mutuelle et en instaurant des repères l'équipe éducative assure sa sécurité affective.
- La libre circulation dans les espaces : chaque espace a une fonction définie où chaque enfant peut se positionner selon son besoin.
- Le besoin d'autonomie : l'enfant apprend petit à petit à faire seul, l'adulte est présent pour l'encourager et l'accompagner afin de favoriser son autonomie.
- Le besoin de socialisation : l'enfant découvre les règles de vie au sein d'un groupe.

I. L'accueil : une étape primordiale

L'arrivée au Multi-accueil débute par une période d'adaptation qui permet à l'enfant et à sa famille de découvrir un nouvel environnement. Celle-ci, adaptée aux besoins de l'enfant et de sa famille peut être d'une durée variable. Il s'agit pour les enfants, leurs parents et les professionnelles d'apprendre mutuellement à se connaître.

L'accueil au quotidien de l'enfant nécessite un environnement serein, des professionnelles disponibles et à l'écoute des familles. Parfois, la présence d'« un doudou » (objet transitionnel) peut faciliter la séparation enfant-parent et reconforter l'enfant en l'absence de son parent.

Cet environnement permet d'instaurer un climat de confiance avec les parents qui contribue ainsi à la sécurité affective de leur enfant et facilite la séparation.

De la quiétude du parent dépend celle de son enfant.

II. L'intégration de l'enfant présentant un handicap ou atteint d'une maladie chronique

D'après le décret n° 2000-762 du 1er août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique :

« Art. R. 180-1. - Les établissements et les services d'accueil veillent à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement. Ils concourent à l'intégration sociale de ceux de ces enfants ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Ils apportent leur aide aux parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale. »

Ainsi, le Multi-accueil permet à l'enfant d'évoluer dans un lieu d'éveil et de socialisation.

III. La motricité libre

La motricité libre consiste à laisser l'enfant libre de ses mouvements afin de lui permettre d'explorer son corps et de se développer en toute confiance.

« Le concept de motricité libre ou spontanée a été inventé par le Dr Emmi Pikler dans les années 1960. La pédiatre découvre que non seulement le développement moteur s'acquiert naturellement et dans un ordre bien précis, mais aussi que cette liberté donnée aux enfants leur apporte un sentiment d'accomplissement et de sécurité, une aisance corporelle, une autonomie et ainsi une confiance en lui ».

La motricité libre, c'est quoi ?

C'est ne pas me mettre dans une position que je ne maîtrise pas.



C'est privilégier un espace au sol adapté et ainsi me laisser découvrir mon corps et explorer mes capacités.

C'EST AU SOL QUE L'ENFANT PRÉPARE LA MARCHÉ ET SON DÉVELOPPEMENT MOTEUR.

The infographic illustrates the stages of motor development in a child, from lying on the back to standing. Each stage is accompanied by a small illustration and a label in a blue box:

- S'ALLONGER AU SOL
- SE METTRE SUR LE CÔTÉ
- SE SOULEVER
- SE METTRE À 4 PATTES
- SE REDRESSER
- SE METTRE À GENOUX
- SE TENIR DEBOUT

RIEN NE SERT DE BRÛLER LES ÉTAPES : C'EST EN LAISSANT L'ENFANT LES FRANCHIR L'UNE APRÈS L'AUTRE, À SON RYTHME, QU'IL PROGRESSERA.

LA QUALITÉ DE CET ÉQUILIBRE ET DE SES APPUIS LUI SERVIRONT TOUTE SA VIE.

cg94.fr/youpala

VAL de MARNE
Conseil général

IV. LIBRE CIRCULATION DES ENFANTS DANS LES ESPACES

➤ Définition et objectifs poursuivis

La libre circulation des enfants dans les espaces appelée « itinérance ludique » est une pédagogie de la petite enfance mise en lumière et décrite par Laurence RAMEAU. Ce concept a été développé en 2009.

Son principe est le suivant : c'est par ses expériences que l'enfant découvre le monde qui l'entoure, et apprend. L'enfant, naturellement, expérimente. De cette manière, il développe sa créativité et son imagination. Cette pédagogie permet de contribuer et de favoriser l'autonomie de l'enfant et ainsi lui permet d'être acteur de sa journée.

L'adulte n'est pas l'initiateur du jeu, il est le metteur en scène et l'enfant reste l'acteur. Il a pour rôle d'être garant de la sécurité affective et physique de l'enfant.

➤ Plan d'action : mise en oeuvre

- Où ? espace jaune, espace vert, espace orange. Le couloir est un lieu de circulation entre ces espaces où les enfants vont librement.
- Quand ? de 9h00 à 17h30 (excepté pendant les temps de repas et lors des siestes de l'après-midi)
- Qui ? tous les enfants et toutes les professionnelles du multi-accueil (sauf l'agent de cuisine).
- Comment ? L'enfant est acteur et le professionnel se rend disponible.
- Dans quel but ? notre positionnement est de laisser l'initiative à l'enfant d'inventer son jeu tout en restant disponible pour lui, tout en soutenant ce qu'il fait par le regard, la posture, les mimiques et le langage. L'adulte a pour rôle de porter un intérêt à ce que l'enfant découvre, invente ou teste. Sa présence est constante. L'idée, ce n'est pas d'occuper les journées de l'enfant, mais de proposer des jeux, du matériel, tout en ne sachant pas ce que l'enfant va en faire.

➤ Il existe différentes postures professionnelles :

- **le phare** : il se place dans un endroit stratégique, il n'est pas dans la proposition d'activité mais reste disponible pour l'enfant qui en ressent le besoin.
- **la volante** : elle se déplace dans les différents espaces afin de prendre en charge les enfants (change, lever /coucher de sieste...), elle ne propose pas d'activité afin de rester disponible.
- **la professionnelle en proposition d'activité** : elle propose une activité complémentaire dans les espaces existants en lien avec les besoins des enfants observés par l'équipe.

Selon la posture choisie, chaque professionnel est investi dans un rôle à jouer auprès de l'enfant.

➤ Intérêts pédagogiques

↳ pour l'enfant :

- Développer les interactions adulte/ enfant et les interactions entre enfants.
- Diminuer la frustration de l'enfant en lui permettant d'avoir le choix de jouer où il veut et à quoi il veut (exemple : motricité ou temps calme). L'enfant a la possibilité d'investir l'ensemble de l'espace auquel il a accès.
- Contribuer au développement de l'autonomie de l'enfant.
- Développer la curiosité des enfants.
- Diminuer l'agressivité (morsure, coup,...), les conflits. Les enfants sont plus calmes, prennent de la distance entre eux s'ils en ressentent le besoin.
- Un sentiment de sécurité avec le repère de l'adulte qui a un rôle préalablement défini.
- Un sentiment de liberté (spatio-temporelle), un espace de vie plus grand.
- Lors des adaptations, moins d'angoisse liée aux portes fermées. Les enfants ont le besoin de voir les arrivées et les sorties des parents afin de maîtriser au mieux l'angoisse de séparation.

↳ pour l'équipe :

- Développer les interactions professionnelles/ enfants, ce qui apporte une meilleure connaissance et donc une meilleure relation entre professionnelles et enfants.
- Sérénité, moins de bruit, de stress donc moins de fatigue. Quotidien plus agréable.
- Un fonctionnement unifié et non séparé.
- Liberté, la professionnelle choisit l'activité qu'elle propose aux enfants (une activité et non plus un enchaînement d'activités)
- Par cette organisation, l'ensemble des professionnelles peut être amené à proposer une activité. Une activité « calme » ne sera pas perturbée car d'autres propositions auront lieu dans les autres espaces de vie.
- Davantage de temps d'observation des enfants par une plus grande disponibilité.

HORAIRES D'OUVERTURE

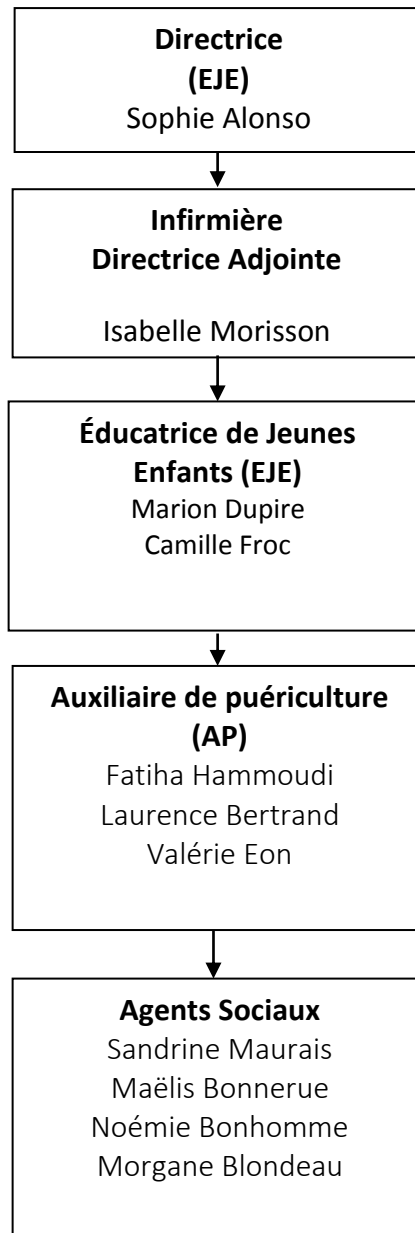
Le Multi-accueil de PACE est ouvert :

- le lundi de 8h à 18h30
- le mardi de 8h à 18h30
- le mercredi de 8h à 18h30
- le jeudi de 8h à 18h30
- le vendredi de 8h à 18h30

Pour les enfants en accueil occasionnel, la fermeture du midi est de 12h30 à 13h.

L'établissement est fermé en partie pendant les vacances scolaires selon un calendrier proposé en début d'année scolaire.

COMPOSITION DE L'EQUIPE



PARTENARIATS

- Christine Bon, intervenante musicale du Syrenor, intervient 1 lundi matin sur 2 pour animer un éveil musical aux enfants ;
- les dames de lecture (3 bénévoles) proposent 1 jeudi matin sur 2 un temps d'histoires et de chants aux enfants ;
- l'EHPAD : tous les 2 mois environ quelques résidents des 3 chênes et quelques enfants du multi-accueil se retrouvent autour d'une activité, d'histoires pour un moment d'échanges et de partage.
- Des rencontres ponctuelles ont lieu avec la MJC et la médiathèque de Pacé.

DEFINITION DE LA PLACE DES FAMILLES ET DE LEUR PARTICIPATION A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT

Les parents sont toujours tenus informés du déroulement du temps de présence de leur enfant au Multi-accueil.

L'organisation de l'équipe permet de détacher un personnel d'encadrement lors de l'accueil et du départ des enfants pour permettre à tous les parents de pouvoir communiquer avec un personnel disponible (transmissions).

Les familles seront régulièrement conviées à partager un moment avec leur(s) enfant(s), l'équipe pédagogique et les autres familles.

(Noël, Semaine du Goût, Semaine de la Petite Enfance, fin d'année scolaire, sortie à la médiathèque...).

Ces temps conviviaux permettent aux parents de mieux se connaître entre eux et d'échanger. Pour l'enfant, cela montre qu'il y a du lien entre sa vie familiale et sa vie dans la structure.

L'équipe reste toujours disponible pour répondre aux questions des parents et à recevoir les avis et suggestions susceptibles d'améliorer l'accueil des enfants.

C'est par ce travail de proximité auprès des parents que l'équipe du Multi-accueil a choisi de soutenir la parentalité.

CONCLUSION

Le projet d'établissement du Multi Accueil « Câlin – Copain » reste ouvert (évolution et modification) en fonction des nouvelles pratiques, des formations et de la composition de l'équipe.